

Union internationale des télécommunications

TROISIÈME PÉRIODE D'ÉTUDES 2002-2006

UIT-D

Guide des Commissions d'études

**Etudes sur
les Questions concernant les
télécommunications jugées
prioritaires pour les pays
en développement**

Juin 2005



Union
internationale des
télécommunications

Union internationale des télécommunications

TROISIÈME PÉRIODE D'ÉTUDES 2002-2006

UIT-D

Guide des

Commissions

d'études

Etudes sur
les Questions concernant les
télécommunications jugées
prioritaires pour les pays
en développement

Juin 2005



Le présent guide est destiné à mieux faire connaître les commissions d'études de l'UIT-D et leur fonctionnement et, de surcroît, à décrire succinctement les modalités d'adhésion.

Les rapports, les Recommandations et les publications des Commissions d'études de l'UIT-D sont **gratuits** depuis 2003 et peuvent être téléchargés à partir de l'adresse suivante:
itu.int/ITU-D/study_groups/index.asp

Table des matières

Qu'est-ce que l'UIT?	1
Qu'est-ce que l'UIT-D?	3
Comment définir les Commissions d'études de l'UIT-D?	5
Structure	5
Comment devenir membre des Commissions d'études de l'UIT-D?	9
Principaux textes sur lesquels s'appuie le fonctionnement des Commissions d'études de l'UIT-D.....	11
Mandat.....	13
Questions des Commissions d'études de l'UIT-D	15
Comment fonctionnent les Commissions d'études de l'UIT-D?	17
Les différents groupes	17
Les rôles dans les différents groupes.....	21
Quels sont les résultats de leurs études?	25
Comment ces résultats sont-ils approuvés?.	27

Documents des réunions des Commissions d'études ou des Groupes du Rapporteur	29
Contributions des Membres	29
Soumission des contributions.....	31
Autres sujets.....	33
Contacts utiles	35
Enfin	37
Appendice – Inscription au service TIES.....	39

Qu'est-ce que l'UIT?

Le sigle **UIT** désigne l'Union internationale des télécommunications.

L'UIT est une organisation internationale, impartiale, au sein de laquelle les gouvernements et le secteur privé peuvent collaborer ensemble au fonctionnement des réseaux et services de télécommunication et favoriser le développement de la technologie des communications. L'UIT, dont le siège est à Genève, Suisse, est une institution spécialisée du système des Nations Unies.

Le domaine d'activité de l'UIT se divise en trois Secteurs, à savoir:

- le Secteur des radiocommunications (UIT-R);
- le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T);
- le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D).

Comme son nom le laisse entendre, le Secteur des radiocommunications, ou UIT-R, coordonne les questions relatives aux services de radiocommunication et aux services de diffusion par voie hertzienne.

L'UIT-T assure la production efficace et en temps voulu de normes de haute qualité se rapportant à tous les domaines que couvrent les télécommunications.

L'UIT-D contribue à permettre aux pays en développement d'être les principaux acteurs de la stratégie mondiale visant à stimuler les télécommunications au niveau mondial et à leur donner les moyens d'agir dans ce sens.

Qu'est-ce que l'UIT-D?

Introduction à l'UIT-D

Dans le sigle UIT-D, la lettre D désigne le **Secteur du développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT)**.

Historique

L'UIT-D a été créé par la Conférence de plénipotentiaires de Nice, 1989, avec pour effet de placer le Secteur du développement au même niveau que le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation.

Fonctionnement

Le fonctionnement du Secteur du développement des télécommunications est assuré par:

- des Conférences mondiales et régionales de développement des télécommunications;
- le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications;
- le Bureau de développement des télécommunications;
- **des Commissions d'études du développement des télécommunications.**

Les Commissions d'études du développement des télécommunications (Commissions d'études de l'UIT-D) font l'objet du présent guide.

Comment définir les Commissions d'études de l'UIT-D?

Structure

Historique

La décision de créer les Commissions d'études de l'UIT-D a été prise par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle qui s'est tenue à Genève en 1992.

Les deux premières Commissions d'études du développement des télécommunications ont été créées par la première Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) qui a eu lieu en 1994 à Buenos Aires, Argentine. Ces Commissions ont été maintenues par la deuxième CMDT qui a eu lieu à La Valette, Malte, en 1998 et ont été reconduites pour la troisième période d'études (2002-2006) par la troisième CMDT qui a eu lieu à Istanbul, Turquie, 2002.

Les **Commissions d'études de l'UIT-D** constituent une tribune impartiale unique en son genre qui offre, au niveau mondial, aux pays développés et aux pays en développement, aux sociétés privées et aux organisations qui sont Membres de Secteur de l'UIT-D, un cadre de réunion pour étudier les questions et les problèmes présentant un intérêt prioritaire pour les pays en développement.

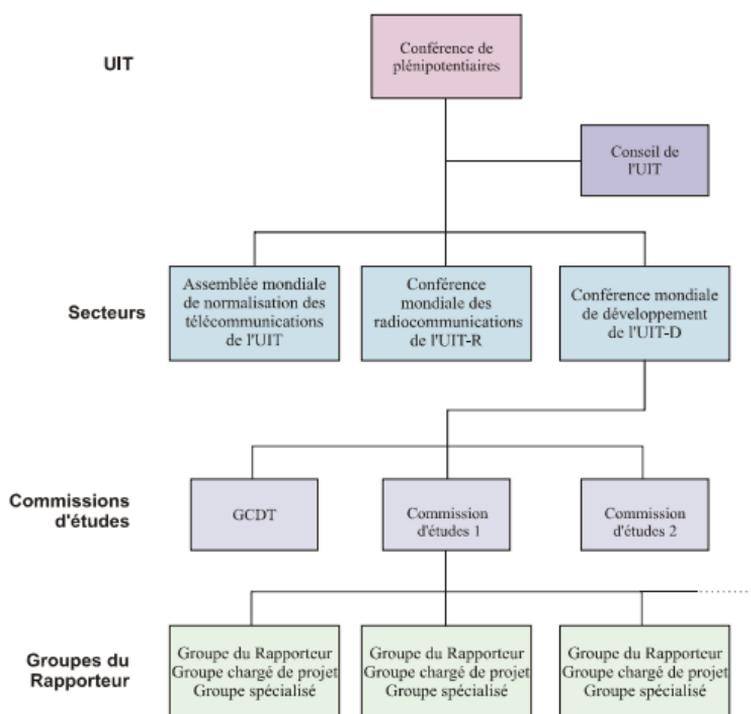
Objectifs et engagements

Les Commissions d'études de l'UIT-D ont pour **objectif** de constituer une tribune impartiale, au niveau mondial, pour trouver des réponses aux principales questions de développement qui se posent aux pays en développement et formuler des recommandations.

Il incombe aux Commissions d'études de l'UIT-D de:

- **diffuser en temps opportun** les résultats de leurs travaux (de préférence, au moins sur une base annuelle)
- **diffuser** des documents **adaptés** aux pays
- **faire preuve de souplesse** pour traiter les nouvelles questions qui se posent
- renforcer la **participation** des pays en développement

Les Commissions d'études de l'UIT-D dans la structure de l'UIT



Comment devenir membre des Commissions d'études de l'UIT-D?

Pour participer aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D et contribuer à résoudre les problèmes de télécommunication que rencontrent les pays en développement, il faut être membre de l'UIT-D.

L'UIT-D a trois types de membres:

Les Etats Membres: Tout Etat qui est un Etat Membre de l'UIT.

Ils peuvent participer aux activités sans coût particulier autre que leur contribution annuelle à l'UIT.

Les Membres de Secteur:

- Exploitations reconnues, organismes scientifiques ou industriels et organismes de financement ou de développement ou autres entités s'occupant de questions de télécommunication approuvées par l'Etat Membre intéressé.
- Organisations régionales et autres organisations internationales de télécommunication.

Contrairement aux Membres des autres Secteurs, les Membres de Secteur de l'UIT-D¹, peuvent participer aux activités des Commissions d'études de l'UIT-D avec une classe de contribution inférieure à 1/2 d'unité et ont également la possibilité de choisir les classes de 1/4 ou de 1/8 d'unité. La classe minimale de 1/16 d'unité contributive est réservée aux Membres du Secteur provenant de pays en développement.

L'unité contributive annuelle d'un Membre de Secteur est de 63 000 CHF. Le montant minimal annuel dont doit s'acquitter un Membre de Secteur d'un pays en développement est donc de 4 000 CHF.

Associés²: en principe, des entreprises de petite taille, qui peuvent seulement participer aux activités d'une Commission d'études donnée et aux groupes qui en dépendent. L'unité contributive annuelle minimale d'un Associé est de 4 000 CHF mais elle s'élève à 2 000 CHF pour les Associés provenant d'un pays en développement.

Pour de plus amples informations sur cette question, consulter l'adresse suivante:

itu.int/ITU-D/membership

1 Article 33 de la Convention.

2 Résolution 27, Istanbul 2002.

Principaux textes sur lesquels s'appuie le fonctionnement des Commissions d'études de l'UIT-D

Ces principaux textes sont les suivants:

- La Constitution et la Convention de l'UIT (Articles 17 et 20)
- La Résolution 3 (Rév. Istanbul, 2002)
- La Résolution 4 (Rév. Istanbul, 2002)
itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=e&type=sfolders&parent=D02-SG01-C&PageLB=100

Dans la **Résolution 3** (Rév. Istanbul, 2002), on trouve:

- le mandat des Commissions d'études et la liste des Questions à étudier
- la liste des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-D

La **Résolution 4** (Rév. Istanbul, 2002) traite des:

- procédures devant être appliquées par les Commissions d'études de l'UIT-D

Mandat

La **Commission d'études 1** porte sur les stratégies et les politiques de développement des télécommunications et traite [7 Questions](#).

La **Commission d'études 2** porte sur le développement et la gestion des services et des réseaux de télécommunication et traite [9 Questions](#).

Questions des Commissions d'études de l'UIT-D

Pour réaliser leurs travaux, les Commissions d'études s'appuient essentiellement sur des **Questions** dont l'étude leur a été confiée. A l'heure actuelle, 16 Questions sont étudiées par les deux Commissions d'études de l'UIT-D. La Question constitue le «programme de travail» de base des Commissions d'études de l'UIT-D. Elle concerne l'étude d'un sujet particulier et définit les travaux à effectuer. Chaque Question porte sur les sujets à étudier dans un domaine particulier qui intéresse les pays en développement; par exemple, l'étude du passage des réseaux mobiles aux IMT-2000 et aux systèmes ultérieurs fait l'objet de la Question 18 de la Commission d'études 2 (Q18/2).

Le domaine d'étude est défini par un texte qui constitue la définition de la Question. Ce texte est établi par la CMDT ou par la Commission d'études proprement dite de l'UIT-D. Il comprend en général les rubriques suivantes: l'exposé de la situation ou du problème à résoudre, la Question ou le thème à étudier, les résultats escomptés, l'échéance, les auteurs de la proposition et les sponsors, l'origine des contributions, les destinataires de l'étude, la méthode proposée

pour traiter la Question ou le thème et, si nécessaire, la coordination à établir avec d'autres Questions, travaux ou organisations.

On trouvera la définition des Questions à l'adresse suivante:

itu.int/ITU-D/study_groups/SGP_2002-2006/SG1/StudyQuestions/SG1Quest.html

pour la Commission d'études 1 et

itu.int/ITU-D/study_groups/SGP_2002-2006/SG2/StudyQuestions/SG2Quest.html

pour la Commission d'études 2.

L'étude d'une Question s'achève normalement avec la fin des études correspondantes. Si tel n'est pas le cas, la Question peut être révisée à la lumière de faits nouveaux ou être supprimée conformément à une procédure définie dans la Résolution 4 (Rév. Istanbul, 2002). A chaque Question correspond un numéro ou une lettre qui, associé au numéro de la Commission d'études, constitue une cote qui lui est propre.

Comment fonctionnent les Commissions d'études de l'UIT-D?

Les différents groupes

Il existe deux Commissions d'études et les sujets dont elles traitent sont résumés à l'adresse suivante:

itu.int/ITU-D/study_groups/

Pour faciliter leurs travaux, les Commissions d'études peuvent établir des groupes en vue d'étudier des Questions ou parties de Questions spécifiques, selon diverses modalités:

Groupes du Rapporteur: Pour chaque Question, la Commission d'études compétente désigne un **Rapporteur** qu'elle charge de gérer le travail et qu'assiste une équipe de spécialistes volontaires ou **Groupe du Rapporteur**. C'est dans le cadre de ces groupes, qui s'apparentent aux Groupes de travail des Secteurs de la normalisation et des radiocommunications de l'UIT, que les Questions sont généralement traitées. Leur budget provient de celui qui est alloué aux Commissions d'études du BDT.

Groupes chargés de projets: Placés sous la direction d'un **Président**, ces groupes ont été créés récemment à titre d'essai. Ils s'apparentent à un Groupe du Rapporteur. La priorité va à la fourniture rapide (un an) du produit en réponse au sujet étudié. Le budget est pris sur celui qui est alloué aux Programmes.

Groupes spécialisés: Ils sont placés sous la direction d'un **Président**. La priorité va à la fourniture rapide (un an) du produit en réponse aux sujets étudiés. Ils arrêtent leurs propres méthodes de financement, qui reposent sur le volontariat ou le recours à des fonds spéciaux ou les deux à la fois.

Le mandat de ces groupes est indiqué dans la Résolution 4 (Rév. Istanbul, 2002).

Autres groupes: les Groupes mixtes de Rapporteurs ou les Groupes mixtes (par exemple, sur la Résolution relative à la gestion du spectre) ou les Groupes régionaux, selon le cas.

Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Les travaux des Commissions d'études s'appuient sur un secrétariat central à l'UIT-D, appelé «Bureau de développement des télécommunications» (BDT). Le BDT assure l'appui administratif nécessaire aux travaux du Secteur de l'UIT-D et fournit des services aux participants aux travaux de l'UIT-D, en particulier pour les Commissions d'études de l'UIT-D.

Deux types d'appui sont fournis aux Commissions d'études de l'UIT-D:

- l'Unité des Commissions d'études du BDT qui facilite, gère et appuie les travaux des Commissions d'études de l'UIT-D;
- les «Coordonnateurs» du BDT, spécialistes des Questions à l'étude, qui sont désignés par le Directeur du BDT pour suivre les travaux du Groupe du Rapporteur concerné. Contrairement à la pratique qui existe dans les Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R, ces coordonnateurs peuvent présenter des documents de synthèse ou les résultats des études de cas. Ces documents seront traités comme des contributions.

Comment fonctionnent les Commissions d'études de l'UIT-D?

Les rôles dans les différents groupes

Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études

Les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études sont nommés:

- par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT);
- ou, pendant la période comprise entre deux CMDT, par la Commission d'études, si un Président ou Vice-Président de Commission d'études n'est pas en mesure de s'acquitter de sa tâche;
- ou par le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) pour les Commissions d'études nouvellement créées.

Ils ont pour rôle d'assurer le fonctionnement harmonieux et efficace de la Commission d'études.

Rapporteurs ou Présidents des Groupes chargés de projets et des Groupes spécialisés

Rapporteurs

Pour chaque Question, la Commission d'études charge un de ses membres de diriger le travail en présidant les réunions d'experts, en conduisant les débats par courrier électronique interposé et en coordonnant les études. Cette personne est appelée le **Rapporteur**. Elle est désignée par la Commission d'études en fonction de la connaissance qu'elle a du sujet et de son aptitude à coordonner les travaux.

Il incombe au Rapporteur de veiller à ce que le Groupe d'experts réussisse à obtenir les résultats escomptés à la fin de l'étude et amène ce groupe à élaborer des Recommandations, lignes directrices et rapports en fonction des résultats escomptés et des orientations fournies par la Commission d'études concernée. En règle générale, c'est au Groupe du Rapporteur qu'il appartient de décider de la façon de faire progresser les travaux.

Le mandat des Rapporteurs est indiqué à la section 3 de la Résolution 4 (Rév. Istanbul, 2002) et dans l'Annexe 6 à l'Appendice de la même Résolution. Les mêmes principes s'appliquent en général au **Président du Groupe chargé de projet** ou **du Groupe spécialisé**.

Les Groupes du Rapporteur sont encouragés à travailler par voie électronique.

Equipes de direction des Commissions d'études

Chaque Commission d'études de l'UIT-D dispose d'une équipe de direction composée du Président, des Vice-Présidents, des Rapporteurs et des Vice-Rapporteurs, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents de tout Groupe chargé de projet.

Une équipe commune de direction des deux Commissions d'études de l'UIT-D est présidée par le Directeur du BDT et elle est composée des équipes de direction des deux Commissions d'études de l'UIT-D. L'équipe commune de direction des Commissions d'études de l'UIT-D a essentiellement pour tâche:

- d'informer la direction du BDT du montant estimatif des besoins budgétaires des Commissions d'études;
- d'assurer la coordination de thèmes communs à différentes Questions.

Quels sont les résultats de leurs études?

Les résultats des Commissions d'études de l'UIT-D sont les suivants:

Recommandations, lignes directrices et rapports.

Certains d'entre eux sont disponibles à la vente, à la boutique électronique de l'UIT à Genève ou peuvent être téléchargés à partir du web; les autres sont disponibles gratuitement sur le web.

Pour les périodes d'études précédentes:

itu.int/ITU-D/study_groups/SGP_1998-2002/free-publications.html

itu.int/itudoc/itu-d/question/

Pour la troisième période d'études (ces produits sont gratuits à partir de 2003):

itu.int/ITU-D/study_groups/free-publications.html

itu.int/itudoc/itu-d/question/

Comment ces résultats sont-ils approuvés?

Approbation de Recommandations

Toutes les Recommandations nouvelles ou révisées doivent être officiellement approuvées en deux étapes:

- **l'adoption par la Commission d'études** qui les a élaborées;
- **l'adoption par les Etats Membres.** Une fois qu'un projet de Recommandation nouvelle ou révisée a été adopté par une Commission d'études, le texte est soumis pour approbation par les Etats Membres à une CMDT ou entre deux CMDT, par voie de consultation (par correspondance) des Etats Membres dès que la Commission d'études pertinente a adopté le texte. La Commission d'études décide de soumettre pour approbation le projet de Recommandation nouvelle ou révisée soit à la CMDT suivante soit aux Etats Membres par voie de consultation. En cas de consultation, les **Membres de Secteur** participant aux travaux de la Commission d'études concernée sont informés (avec le texte complet de la Recommandation) que les Etats Membres (seuls habilités à répondre) sont invités à répondre à une consultation sur un projet de

Recommandation nouvelle ou révisée. Selon ce processus de consultation, les projets de Recommandation seront approuvés dans les sept mois qui suivent la première réunion de la Commission d'études.

La Résolution 4 (Rév. Istanbul, 2002) décrit le processus d'approbation des Recommandations et fournit un modèle de Recommandation type.

Lignes directrices et rapports

Les lignes directrices sont celles qui ont été demandées dans le cadre de l'étude des Questions. Les rapports représentent le résultat escompté, c'est-à-dire le principal résultat de l'étude. Les sujets à traiter sont indiqués dans les résultats escomptés au titre de la Question concernée. Les lignes directrices et les rapports doivent être adoptés tout d'abord par le groupe concerné (Groupe du Rapporteur, Groupe chargé de projet ou Groupe spécialisé), puis par la Commission d'études concernée avant d'être publiés.

Documents des réunions des Commissions d'études (CE) ou des Groupes du Rapporteur (GR)

Contributions des Membres

Il existe quatre types de contributions présentés par les Membres pour une réunion d'une Commission d'études: les documents **pour suite à donner**, les documents **pour information** et les documents **de référence** ainsi que les documents **temporaires**. Tous ces documents sont disponibles sur le site web.

Autres documents

- **Rapports:** documents finals officiels des réunions des Commissions d'études ou des Groupes du Rapporteur qui réunissent **les principales conclusions des réunions**.

Les travaux des Commissions d'études peuvent donner lieu essentiellement à l'établissement de quatre catégories de rapports:

- Rapports d'activité.
- Rapports de réunion.
- Rapports sur les résultats.
- Rapports des Commissions d'études à la CMDT.

Pour de plus amples informations, on se reportera à l'adresse suivante:

itu.int/md/meetingdoc.asp?type=sitems&lang=e&parent=D02-SG01-C-0002

Accès à la documentation

Les documents pour les réunions des commissions d'études de l'UIT-D sont à la disposition des Membres de Secteur.

Soumission des contributions

Tout Membre de l'UIT-D peut soumettre des contributions, la soumission par voie électronique étant la méthode normale, à utiliser de préférence, c'est-à-dire par:

- Courrier électronique adressé à devsg1@itu.int pour la Commission d'études 1;
- Courrier électronique adressé à devsg2@itu.int pour la Commission d'études 2.

Les modèles pour tous les types de documents figurent sur la page web des commissions d'études:

itu.int/ITU-D/study_groups/index-fr.asp

Le système de traitement de texte utilisé couramment à l'UIT-D est Word pour Windows 2000. De plus amples détails concernant le format des documents sont donnés à l'adresse URL ci-dessus.

Autres sujets

Site web de l'UIT-D

Le site web de l'UIT-D (itu.int/ITU-D/) fournit également de nombreuses informations utiles sur les sujets suivants:

- La mission de l'UIT-D
- Les Membres de l'UIT-D et les avantages
- Les publications
- Les nouvelles de l'UIT-D
- Les questions fréquemment posées
- Les Circulaires
- Les réunions, séminaires et ateliers
- Nouveautés?
- Les Commissions d'études de l'UIT-D
- Les services et compétences techniques
- Etc.

Contacts utiles

Vous trouverez réponse à pratiquement toutes les questions que vous pouvez vous poser au sujet de l'UIT et de l'UIT-D sur le site web: itu.int.

Les rubriques et adresses e-mail ci-dessous vous aideront peut-être à trouver de plus amples renseignements sur certains des grands domaines suivants:

Généralités concernant l'UIT-D:

itu.int/ITU-D/

Commissions d'études:

itu.int/ITU-D/study_groups/index.asp

Equipes de direction des Commissions d'études de l'UIT-D:

CE 1: itu.int/md/meetingdoc.asp?type=sitems&lang=e&parent=D02-SG01-C-0110

CE 2: itu.int/md/meetingdoc.asp?type=sitems&lang=e&parent=D02-SG02-C-0201

Membres:

itu.int/ITU-D/membership/

Réunions:

itu.int/ITU-D/events/index.asp?lang=en®ion=all&period=f

Inscription aux réunions des Commissions d'études de l'UIT-D:

E-mail:

devsg1@itu.int

pour la **Commission d'études 1** de l'UIT-D

devsg2@itu.int

pour la **Commission d'études 2** de l'UIT-D

TIES Helpdesk:

E-mail: helpdesk@itu.int

Enfin...

Nous espérons que vous trouverez ce Guide utile. Le secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D serait très heureux de recevoir des observations des lecteurs sur le contenu ainsi que des suggestions pour en améliorer le texte; prière de prendre contact à l'adresse suivante: devsg1@itu.int

Appendice

Inscription au service TIES

Instructions pour s'inscrire au service TIES:

Le service TIES de l'UIT est mis à la disposition, à titre gracieux, uniquement des personnes ou sociétés remplissant l'une des conditions suivantes:

Conditions pour utiliser le service TIES:

1. Votre société est un Membre de Secteur de l'UIT (pour en avoir la confirmation, prière de vérifier à cette adresse URL: itu.int/aboutitu.html).
2. Vous êtes membre du personnel d'une mission permanente d'un pays qui est un des Etats Membres de l'UIT.
3. Vous êtes membre du personnel d'une administration publique dans l'un des Etats Membres de l'UIT (pour vérifier que votre pays est un Etat Membre, aller à l'adresse URL: itu.int/aboutitu.html).

Si vous êtes membre du personnel d'une mission permanente d'un pays qui est un des Etats Membres de l'UIT ou d'une administration publique dans l'un des Etats Membres de l'UIT, vous devez nous soumettre votre demande par courrier électronique (helpdesk@itu.int) en y indiquant le domaine d'activité de l'UIT auquel vous participez et en demandant un formulaire d'inscription au service TIES.

Comment obtenir un compte TIES

Si vous répondez aux critères, prière d'envoyer un courrier électronique au Helpdesk de TIES (helpdesk@itu.int) dans lequel vous donnerez les renseignements nécessaires à votre inscription indiqués ci-dessous. Le Helpdesk s'efforcera de donner suite à votre requête dans les meilleurs délais. Toutefois, particulièrement aux alentours d'une réunion ou d'une conférence, la réponse pourrait être différée.

Formulaire d'inscription

A: helpdesk@itu.int

Objet: Formulaire d'inscription
pour utilisateur TIES

Veillez ouvrir un compte TIES à
mon nom. Ci-dessous les
informations demandées:

Titre:
Prénom:
Nom:
Titre du poste:
Org./Société:
Départ./Service:
Adresse:
Pays:
Téléphone:
Fax:
Télex:
E-mail:
Participation: Question 6-1/1/
Commission
d'études 1
de l'ITU-D

Dans la réponse qui vous sera envoyée par
courrier postal, vous trouverez votre nom
d'utilisateur et mot de passe.